



Le choix du Notaire

Chers Clients,

Nombreux sont ceux d'entre vous qui s'interrogent sur le choix du Notaire. Ce qui est tout à fait logique.

Du fait que le code de déontologie prévoit que l'intérêt du client doit toujours primer, il vous revient le privilège de contacter le notaire de votre choix pour vous assister.

Ainsi, à tout moment, votre notaire et celui de l'autre partie (si jamais celui-ci n'est pas le même), pourront ensemble traiter votre dossier. Ceci, sans aucun coût supplémentaire et quelque soit l'opération.

Souvenez-vous, vous avez le libre choix de votre notaire.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à votre notaire.



OFFICE NOTARIAL AMADOU MOUSTAPHA NDIAYE &
AÏDA DIAWARA DIAGNE

83, Boulevard de la République, Immeuble Horizons

Téléphone : +221 849 40 40
Télécopie : +221 822 32 33/ 842 88 80
Messagerie : amn@notaires.sn

